

Carte d'identité

Depuis mars 2017, la commune de Libercourt n'est plus habilitée à traiter les demandes de carte national d'identité (CNI).

Renouvellement de la carte d'identité :

Seules les communes permettant la réalisation des passeports biométriques peuvent traiter les demandes de CNI.

Les points de délivrance les plus proches sont :

Hôtel de ville de Carvin

1 rue Thibaut

62220 Carvin

Hôtel de ville d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

62110 Hénin-Beaumont

Hôtel de ville d'Harnes

35 Rue des Fusillés

62440 Harnes

Toutefois le plateau population de la ville de Libercourt continue de vous renseigner et de vous conseiller pour la confection de votre dossier.

Vous pouvez également faire votre pré-demande sur le site service-public.fr :

- [Pré-demande de carte d'identité Accès](#)

La validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cette extension s'applique également aux cartes délivrées antérieurement. Ainsi, si votre carte affiche une fin de validité en 2019, elle reste encore valable jusqu'en 2024.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre (devenue caduque) ne sera pas modifiée.

Conditions restant valables pour acquérir une carte nationale d'identité

- Première demande
- Renouvellement d'une carte pour un mineur (ou antérieurement délivrée à un mineur)
- Perte ou vol
- Changement d'adresse
- Modification d'état civil (nom d'usage, adoption)